

CONTRIBUTION DE LA THAÏLANDE AU 7EME COLLOQUE MONDIAL DES REGULATEURS

Principes réglementaires visant à promouvoir les réseaux NGN

Compte tenu de la nécessité pour les régulateurs de mettre en place des cadres réglementaires favorables à l'innovation et à l'investissement, qui facilitent l'accès aux réseaux NGN et accélèrent le passage à ces réseaux, la Commission nationale des télécommunications de la Thaïlande soumet une contribution sur les principes réglementaires visant à promouvoir les réseaux NGN. Ces principes sont les suivants:

- 1) Il convient de prendre des mesures visant à remédier au problème des goulets d'étranglement au niveau des infrastructures, pour veiller à ce que les fournisseurs de services en position de force sur le marché permettent aux nouveaux intervenants qui ne disposent pas de leur propre réseau d'accéder à leur réseau dans des conditions équitables.
 - 2) Il convient d'élaborer une politique visant à mettre fin au monopole antitechnologique et anticoncurrenciel, pour empêcher les fournisseurs de services d'intégrer des services susceptibles de freiner le développement technique et de limiter ainsi le choix d'offres de services.
 - 3) Pour veiller à ce que les utilisateurs de services obtiennent des renseignements précis et en nombre suffisant sur les services, il y a lieu d'établir une réglementation faisant obligation au fournisseur de services de donner des informations détaillées sur la taxe de service qu'il applique.
 - 4) Nécessité de définir clairement les termes "interconnexion des réseaux NGN".
 - 5) Afin d'éviter de procéder à des investissements déjà réalisés ailleurs, il faut encourager le partage des infrastructures.
 - 6) Il convient de prendre des mesures destinées à garantir la qualité du service offerte par les opérateurs disposant de leurs propres infrastructures.
 - 7) En outre, il faut tenir compte des incidences qu'auront les services liés aux réseaux NGN sur le numérotage et les droits de propriété relatifs au contenu.
 - 8) La priorité doit être donnée à l'établissement d'une norme harmonisée à l'échelle mondiale pour les réseaux NGN.
-